

Préfecture du Département du Var

ARCHIVES de la MAIRIE d'HYÈRES  
Série 3 b 20 N° 7

ARCHIVES de la MAIRIE d'HYÈRES

Hyères

Série \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

MAIRIE d'HYÈRES

ARRIV. 16 AVR 1932

Lotissement de la Société Héliopolis

Nous, Préfet du Var, Chevalier de la Légion d'Honneur;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 Février 1932 approuvant le projet de lotissement de la Société Héliopolis, à l'île du Levant; ensemble le plan général et les autres pièces du projet;

Vu la requête par laquelle le Docteur André Durville, fondateur de la Société Héliopolis, demeurant à Paris 16°, 15 bis Rue Cimarosa, sollicite l'autorisation de procéder à la vente de certaines parcelles avant l'achèvement total des travaux de viabilité;

Vu l'avis de M. le Maire d'Hyères;

Vu l'avis de M. le Rapporteur de la Commission Départementale d'aménagement des Villes et Villages;

Vu la loi du 14 Mars 1919 - 19 Juillet 1924; notamment l'article 12;

ARRÊTONS :

Article 1er : - La Société Héliopolis est autorisée à procéder à la vente de certaines parcelles de son lotissement de l'île du Levant approuvé par arrêté préfectoral du 12 Février 1932, avant l'achèvement total des travaux de viabilité.

Article 2 : - Elle devra laisser à titre de garantie entre les mains du notaire qui dressera les actes de vente une portion du prix de vente des lots représentant 40 % de sa totalité.

Article 3 : - M. le Maire d'Hyères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Draguignan, le 14 avril 1932  
Le Préfet du Var  
signé : E. LARQUET.

Pour Ampliation :  
Le Secrétaire Général,

14

